RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

TERRITOIRE DE BELFORT



<u>PROCÈS VERBAL</u> CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 JANVIER 2023 À 20h

Membres en exercice: 9

Présents: 7

Votants: 8

Arrivée de Gilles CORTINOVIS pour les points divers.

Le quorum est fixé à 5 membres, il est donc atteint.

- ✓ <u>Étaient présents</u> : Anne DUPUIS Thierry LOUVET Bernadette MARTINATO Stéphane NAEGEL Michel NARDIN Céline OPPENDINGER Éric PERIAT.
- ✓ Étaient absents et ayant donné procuration : Gilles CORTINOVIS à Michel NARDIN
- ✓ Était excusée : Pauline DONNA

Ordre du jour :

- 1- Approbation procès-verbal du dernier conseil municipal
- 2 Finances : les restes à réaliser de 2022 sur 2023
- 3 Travaux 2023 : demande de subvention DETR/DSIL
- 4 Urbanisme : mise à jour de la convention avec les services de GBCA
- 5 Attribution subvention collège Colucci voyage en Grèce
- 6 Reversement de la taxe d'aménagement
- 7 Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Bourbeuse
- 8 Informations et questions diverses

Secrétaire de séance : Thierry LOUVET

1 - Approbation procès-verbal du dernier conseil municipal

Le procès-verbal du 24 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité (1 abstention).

2 – Finances : les restes à réaliser de 2022 sur 2023

Monsieur le Maire présente un état de la situation financière de l'année 2022 (état provisoire au 3/01).

Cet état présente un résultat de fonctionnement de + 49 000€ et en investissement de - 8 000€.

Mais il faut également tenir compte que certains travaux engagés en 2022 (trottoirs, LED) ne sont pas terminés. Il reste donc à réaliser sur 2023, une dépense d'environ 45 000€ mais des subventions pour ces travaux sont également attendues pour 49 000€ environ.

Il est à prévoir des hausses en 2023 : électricité, gaz...

3 – Travaux 2023 : demande de subvention DETR/DSIL

Délibération n° 2023-1

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle Camille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prévoir les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DSIL
- d'inscrire les montants nécessaires au budget primitif 2023
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Délibération n° 2023-2

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de l'espace public et de la voirie, pour des raisons de sécurité. Les travaux seraient réalisés au carrefour de la rue du bois Zélin et de la rue principale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prévoir les travaux d'aménagement de carrefour
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR
- d'inscrire les montants nécessaires au budget primitif 2023
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Délibération n° 2023-3

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de création d'un préau devant la salle communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prévoir les travaux de création d'un préau
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Grand Belfort
- d'inscrire les montants nécessaires au budget primitif 2023
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

4 – Urbanisme : mise à jour de la convention avec les services de GBCA

Délibération n° 2023-4

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nouvelle convention relative à l'instruction des autorisations et actes liés à l'occupation du sol proposée par Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise à disposition de la commune du service Application du Droit des Sols (ADS) du GBCA pour l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'utilisation du sol et pour la délivrance desquels le maire de la commune est compétent.

La présente convention s'applique à toutes les demandes et déclarations suivantes :

A. Autorisations d'urbanisme :

- Permis de construire (PC);
- Permis d'aménager (PA);
- Permis de démolir (PD);
- Déclarations préalables (DP)
- **B.** Certificats d'urbanisme d'information (CUa) et opérationnels (CUb) au sens de l'article L 410-1 du Code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Mr le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

5 – Attribution subvention collège Colucci – voyage en Grèce

Délibération n° 2023 - 5

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, une demande de subvention du collège Michel Colucci pour un voyage en Grèce en mars/avril 2023. Une élève du village va participer à cette sortie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

> d'ATTRIBUER la somme de 50 €.

6 - Reversement de la taxe d'aménagement

Délibération n° 2023 - 6

Par délibération 2022-38 du 20 octobre 2022, le conseil municipal avait décidé d'adopter le principe de reversement de 0% de la part communale de taxe d'aménagement au Grand Belfort Communauté d'agglomération.

Cette délibération était concordante avec celle prise par le Grand Belfort CA.

Mais, en application de l'article 15 de la loi N° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022, le principe de reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement par les communes à leur EPCI ou groupements de collectivités dont elles sont membres, introduit par l'article 109 de la loi de finances pour 2022, a été supprimé.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'annuler la délibération 2022-38 prise le 20 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

d'annuler la délibération 2022-38 du 20 octobre 2022

7 – Plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la Bourbeuse

Monsieur le Maire fait la présentation des aléas et des enjeux du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin de la Bourbeuse le 24 novembre 2022 à Etueffont. Pas de nouveautés pour Angeot. Echéance en 2024 pour la proposition définitive.

8- divers

Projets, dossiers et travaux en cours

- État des travaux 2022 :
 - Éclairage public : Il reste à l'entreprise Baumgartner à réaliser la pose des 3 mats solaires.
 - Travaux de suppression des tuyaux posés par l'AF et reprise du fossé le long de l'aire de jeux, renforts en pierres en sortie de fossé au bord de la RD27 réalisés par Cédric Cortinovis.

Autres points divers

- Union Départementale des Premiers Secours, UDPS 90: tarif de 45€ pour une formation de 7h, pour un groupe de 10 personnes. Relancer la diffusion car seulement 3 personnes inscrites à l'heure actuelle.
- Signalement effectué auprès de la Préfecture de la situation préoccupante d'une personne en perte d'autonomie. Cette demande a été transférée au Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC-FC) qui nous a rapidement contactés. Deux conseillères en gérontologie ont rencontré cette personne et son conjoint le mercredi 14 décembre à leur domicile en début d'après-midi après avoir fait le point avec Bernadette et le maire en mairie au préalable.
- Bons aux anciens en fin d'année: proposition de repas livrés sur deux dimanches par la Petite Charrue ou de repas directement dans le restaurant, ou encore d'achats dans la boutique de ce restaurant. Demande de 14 colis qui ont été transmis aux intéressés en main propre le lundi 19 décembre.
- L'exposition du centenaire a été démontée. Félicitations à celles et ceux qui ont participé à cette belle réussite.

Les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur l'intérêt de poursuivre l'opération « sapins ». Ils proposent de réfléchir à une nouvelle formule pour fin 2023.

Mme Dupuis fait part de son projet de créer « une cabane à livres » et demande l'aide de conseillers pour monter ce projet. Mme Oppendinger propose son aide.

La séance est levée à 21h30.

Fait à Angeot, le 6 janvier 2023.

Le Maire.

Michel NARDIN

Le secrétaire de séance

Thierry LOUVET